



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5980^e séance

Mercredi 24 septembre 2008, à 14 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yoda	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. De Gucht
	Chine	M. Du Xiacong
	Costa Rica	M. Ballestero
	Croatie	M. Viločić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Kouchner
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettlhi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

Le situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 14 h 45.

Souhaits de bienvenue aux Ministres des affaires étrangères de la Belgique et de la France

Le Président : Dès le début de la séance, je tiens à saluer la présence à la table du Conseil de sécurité du Ministre des affaires étrangères de la Belgique, S. E. M. Karel De Gucht, et du Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Bernard Kouchner. Au nom des membres du Conseil, je leur souhaite chaleureusement la bienvenue.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Tchad une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Allam-mi (Tchad) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Javier Solana, Haut-Représentant de l'Union européenne.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Haut-Représentant de l'Union européenne, S. E. M. Javier Solana, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/601 et additif 1, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

Je donne maintenant la parole au Haut-Représentant de l'Union européenne, M. Javier Solana.

M. Solana : Monsieur le Président, je suis très honoré d'être ici cet après-midi. Je vous remercie pour l'invitation. Je voudrais saluer tous les membres du Conseil de sécurité, en particulier M. Bernard Kouchner, dont le pays assume actuellement la présidence du Conseil de l'Union européenne.

En conformité avec le mandat reçu de ce Conseil, l'Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (EUFOR) est déployée depuis six mois. Aujourd'hui, plus de 3 300 soldats sont sur le terrain. Pendant cette période, l'EUFOR a déployé une force puissante et mobile sur un théâtre loin de l'Europe et d'accès difficile. Elle a patrouillé une zone particulièrement étendue, mis en œuvre au profit des organisations humanitaires des mesures de protection, qui ont de toute évidence amélioré l'accès humanitaire. L'EUFOR a apporté son soutien au déploiement en cours de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). La coopération entre l'EUFOR et la MINURCAT est exemplaire. Nous nous en félicitons.

Tout cela s'est fait avec la coopération entière des autorités du Tchad et de la République centrafricaine, et en toute transparence avec tous les pays de la région. La présence de l'EUFOR a contribué à stabiliser l'est du Tchad et le nord de la République centrafricaine. Les humanitaires nous le disent. Les réfugiés nous le disent. Les déplacés nous le disent. Un mouvement de retour est d'ailleurs en cours. C'est certainement encourageant.

La présence de l'EUFOR a contribué à apaiser les tensions régionales. C'est fondamental, car ce qui se passe au Tchad et en République centrafricaine est lié à ce qui se passe dans le Darfour, et inversement. Les efforts politiques en cours entre le Tchad et le Soudan vont dans le bon sens. Ces efforts doivent être poursuivis et consolidés.

La situation est pour l'instant calme. Mais elle reste fragile. L'EUFOR partira, comme annoncé, le 15 mars 2009, et notre souci est d'éviter un vide sécuritaire à cette date.

Pour ces raisons, à l'occasion de l'examen à mi-mandat qui nous réunit aujourd'hui ici, je crois qu'il est fondamental d'insister sur trois aspects : premièrement, l'impérieuse nécessité d'une relève appropriée de l'EUFOR par les Nations Unies à la date du 15 mars 2009; deuxièmement, l'importance pour cette relève de couvrir à la fois le Tchad et la République centrafricaine, les deux situations étant des produits géopolitiques liés; troisièmement, la nécessité d'une décision rapide du Conseil de sécurité, ce qui permettra de lancer la planification des Nations Unies dans les temps. Nous mettrons tout en œuvre pour assister les Nations Unies dans tous les domaines, et faire ainsi de cette transition une réussite.

Cette relève, et je voudrais terminer sur ce point, ne constituera pas pour autant la fin de l'engagement de l'Union européenne dans la région. L'Union européenne continuera à être un acteur actif sur le dossier du Darfour, ce qui permettra, nous l'espérons, à terme, aux réfugiés de rentrer chez eux. L'Union européenne contribuera au financement du Détachement tchadien intégré de sécurité, qui a été et qui continuera à être entraîné par la MINURCAT, et continuera aussi à contribuer au programme de reconstruction sociale et économique de l'est du Tchad, ce qui, avec la sécurité, facilitera le retour des déplacés chez eux.

Le Président : Je remercie M. Solana pour son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent formuler des observations ou poser des questions suite à l'exposé qu'ils viennent d'entendre.

M. Kouchner (France) : Je salue tous mes collègues, ici, autour de la table, et je salue très particulièrement mon ancien collègue Ministre des affaires étrangères, le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies, car rien ne se serait fait – et le Haut-Représentant de l'Union européenne vient de le dire – sans la participation des Africains. Rien n'aurait été fait sans la participation et l'accord du Tchad, bien entendu, mais de toute l'Union africaine.

Cela n'a pas été facile de faire comprendre que les populations de l'est du Tchad exigeaient cette sécurité. Je remercie donc Javier Solana et je suis très heureux que l'action de l'Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (EUFOR) soit illustrée ici,

car c'est la plus grande opération militaire autonome jamais déployée par l'Europe. L'EUFOR, au Tchad et en Centrafrique, symbolise à mes yeux la contribution de l'Union européenne à l'action des Nations Unies avant tout, bien sûr.

Je sais que ce n'est pas la première fois que les Européens s'engagent aux côtés des Nations Unies en Afrique. Je rappelle qu'en 2003 et en 2006, l'Union européenne intervenait dans le cadre de la politique étrangère de sécurité et de défense en République démocratique du Congo, rappelons-nous, et ce fut très positif.

En prenant l'initiative, l'an dernier, de la résolution 1778 (2007), nous avons voulu apporter une réponse à la dimension régionale de la crise du Darfour, complémentaire bien sûr de l'action des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour même, et en fait de l'autre côté de la frontière. Cette opération EUFOR marche bien – merci, M. Solana, de l'avoir souligné – mais ne marche pas aussi bien que nous l'avions prévu. Car nous avons pensé que de l'autre côté de la frontière, au Soudan, se serait déployée une force hybride, une force de l'Union africaine et des Nations Unies, qui aurait fait pendant à l'EUFOR et qui aurait sécurisé complètement les populations.

Oui, plus d'un million de personnes réfugiées, déplacées – population tchadienne au Tchad – dans l'est du Tchad, dans le nord-est de la République centrafricaine, ont besoin à la fois de protection et d'aide humanitaire. Mais elles ne l'auront jamais complètement si de l'autre côté de la frontière, il n'y a pas de force semblable pour contenir la rébellion – qui d'ailleurs passe par les deux côtés.

Grâce à l'engagement de nombreux pays qui ont fourni des capacités à cette opération, l'EUFOR remplit son rôle avec efficacité, et la mission européenne a sécurisé la zone. C'était nécessaire. Je rappelle les derniers incidents qui ont fait des morts, bien sûr.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et les agences des Nations Unies, je crois, se félicitent – demandons-leur – de la présence des forces européennes. Nous avons pu jouer notre rôle en déployant rapidement plus de 3 000 hommes. L'opération vient d'ailleurs d'être appréciée par la grande organisation non gouvernementale anglaise Oxfam, qui vient de dire que l'EUFOR a permis à de nombreux réfugiés et déplacés de se sentir plus en

sécurité et qu'elle a su agir de manière impartiale, ce qui n'est pas facile.

Mais l'insécurité demeure, malgré ce petit succès de l'EUFOR, alimentée par l'absence de solution politique durable et par les difficultés rencontrées à déployer une force de police opérationnelle. Qu'on me pardonne d'insister là-dessus, mais il devait y avoir une force de police opérationnelle, en particulier pour sécuriser les camps et l'alentour des camps de réfugiés. J'ai parlé de personnes déplacées au Tchad; il y a aussi des réfugiés qui bénéficient évidemment de l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, mais qui ne sont pas en sécurité.

L'action de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) sur le terrain et celle du Détachement intégré de sécurité (DIS) tchadien, prévues par la résolution 1778 (2007), sont indispensables pour améliorer la sécurité des populations civiles.

J'insiste : s'il n'y pas cela, nous ne serons jamais satisfaits et, surtout, les populations locales seront toujours dans une période d'insécurité. Si l'on a visité ces camps, on sait que les femmes ne pouvaient pas quitter les camps sans se faire attaquer à quelques centaines de mètres. Pour aller chercher de l'eau, c'était tout une aventure qu'elles accomplissaient au péril de leur vie. Cela a cessé d'un certain côté, mais cela n'est pas suffisant.

Comme l'a souligné M. Angelo au Conseil (voir S/PV.5976), la semaine dernière, l'accélération du déploiement de la MINURCAT et du Détachement intégré de sécurité est urgente et cruciale. Je sais que j'insiste beaucoup mais, qu'on en soit assuré, c'est nécessaire. Aujourd'hui, l'adoption, dès la fin de cette séance, du projet de résolution renouvelant le mandat de la MINURCAT représente bien sûr une décision importante et nécessaire, que mon pays appuie pleinement.

La communauté internationale doit rester engagée, notamment pour accompagner – Javier Solana l'a souligné – le retour – sur une base volontaire, bien entendu – des personnes déplacées. Je comprends qu'un premier mouvement, encore timide, s'est amorcé. Quelques milliers de personnes ont commencé à revenir dans les zones qu'elles avaient dû quitter du fait de la violence, car notre opération EUFOR ne se comprend que s'il y a un effort de développement et si les organisations non gouvernementales sont

suffisamment sécurisées pour que la reconstruction des villages ait lieu. C'est cela l'essentiel.

Et ce mouvement s'est amorcé. Il faudra, dès la saison des pluies achevée, que les efforts de reconstruction et d'assistance aux populations civiles s'accroissent, notamment grâce au financement – nous l'avons évoqué – dégagé par la Commission européenne, ce que M. Solana a souligné, et que nous maintenons dans les zones de retour un niveau de sécurité suffisant.

Conformément aux orientations données par la résolution 1778 (2007), les Européens sont favorables à la relève d'EUFOR en mars prochain par une force des Nations Unies. Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport (S/2008/601) qui examine précisément les options possibles pour cette reprise et, comme M. Solana l'a indiqué, nous devons tout faire pour éviter un vide sécuritaire dans cette zone.

Le transfert d'autorité entre l'EUFOR et la force des Nations Unies doit pouvoir être mené à bien dans de bonnes conditions, sinon tout recommencera, et intervenir dès l'expiration du mandat de la Force européenne. Toute option qui conduirait à retarder cette échéance mettrait en danger les populations que nous avons voulu protéger et que nous avons réussi à protéger. Nous nous félicitons donc de l'accord des membres du Conseil de sécurité pour exprimer, dans une résolution renouvelant le mandat de la MINURCAT, leur intention de déployer une force des Nations Unies en relève d'EUFOR, dont le mandat serait décidé le 15 décembre.

Pour terminer, le Secrétaire général doit pouvoir commencer dès maintenant la planification de cette force qui, à nos yeux, doit être déployée au Tchad et en Centrafrique, selon des modalités et avec des volumes des différentes composantes qu'il convient d'évaluer soigneusement, et doit être capable de répondre aux défis que pose, au quotidien, tous les jours – c'est un pléonasme nécessaire – la criminalité. En réalité, ce que nous mettrons en œuvre, au Tchad et en République centrafricaine, sera dans l'esprit de la responsabilité de protéger – vieille notion un peu oubliée que les membres du Conseil connaissent parfaitement – face à des situations où les populations civiles sont menacées, exposées aux violences. Nous nous engageons à appuyer les États chez eux, à leur demande – États qui conservent, évidemment, la responsabilité première de protéger leur population.

M. De Gucht (Belgique) : L'engagement de la Belgique dans l'Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (EUFOR) a été constant et traduit notre préoccupation pour la sécurité et la situation humanitaire dans cette zone : nous contribuons une petite centaine d'hommes à la mission européenne depuis le début du déploiement de la mission européenne au Tchad et en République centrafricaine. Alors que la présence de l'EUFOR et de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) commence lentement à porter ses fruits, la situation sécuritaire n'y a pas encore évolué fondamentalement, et la présence multidimensionnelle restera nécessaire au-delà du 15 mars 2009. L'EUFOR, dont le mandat expire ce jour-là, a toujours été conçue comme une mission de transition, et nous nous préparons à son remplacement par une force militaire de l'ONU dans le cadre d'un renforcement de la MINURCAT. Je me réjouis que les autorités tchadiennes partagent ce raisonnement et soient d'accord pour le déploiement d'une force de l'ONU. Il est important que les planifications pour cette force de l'ONU puissent commencer dès maintenant pour permettre un transfert d'autorité efficace au 15 mars 2009. Cette force devra à notre avis remplacer l'EUFOR tant au Tchad qu'au nord-est de la République centrafricaine, où l'EUFOR a déployé 200 hommes.

La future composante de la MINURCAT en République centrafricaine ne sera pas forcément beaucoup plus importante, mais peut éviter un vide sécuritaire tant que les Forces armées centrafricaines ne sont pas en mesure de prendre les tâches de sécurisation à leur compte. Elle sera donc essentielle pour permettre aux efforts de soutien au secteur de la sécurité d'aboutir – en particulier ceux déployés par la Commission de consolidation de la paix.

Je voudrais faire remarquer, sur une note plus fondamentale, qu'aucune force militaire ne pourra assurer durablement la sécurité si le contexte politique à l'origine de l'insécurité ne change pas. La communauté internationale doit pour cette raison se pencher également sur les causes profondes de cette insécurité. Nous devons renforcer encore nos efforts pour une normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad, une résolution de la crise au Darfour, le soutien des dialogues nationaux au Tchad et en République centrafricaine, et la facilitation d'un dialogue entre les autorités tchadiennes et les groupes

armés du Tchad, qui doivent déposer leurs armes et exprimer leurs doléances autrement que par la violence.

Ma délégation considère qu'il serait utile de réfléchir à la possibilité de confier à l'ONU un mandat plus clair pour contribuer à la recherche de solutions sur le plan politique pour garantir que nos efforts dans la région aient des effets durables. Un tel engagement peut prendre une variété de formes mais doit être un élément de nos débats dans les mois à venir.

M^{me} DiCarlo (États-Unis) (*parle en anglais*) : Au nom des États-Unis, je voudrais remercier le Haut-Représentant Solana de son exposé.

Nous apprécions beaucoup les efforts déployés par l'Union européenne afin de faire prévaloir un environnement sûr et sécurisé permettant à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) de s'acquitter de sa tâche. La Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) a assuré une protection inestimable, dans la sécurité, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux travailleurs humanitaires. Le personnel de l'EUFOR a réalisé son travail de manière admirable dans des circonstances très difficiles. Nous leur sommes reconnaissants de leur contribution et demandons à M. Solana de bien vouloir leur faire part de notre profonde gratitude pour leurs efforts.

Les États membres de l'EUFOR disposent de certaines forces les plus compétentes et aguerries du monde, qui ont engrangé une expérience unique au cours de ces six derniers mois lorsqu'elles étaient déployées dans la région. La nouvelle force des Nations Unies envisagée profiterait bien évidemment beaucoup de la participation continue d'anciens combattants de l'EUFOR. Nous notons avec beaucoup de satisfaction que certains États membres de l'EUFOR se sont dits intéressés à prendre part à la nouvelle force des Nations Unies qui est proposée.

Nous demeurons profondément préoccupés par l'instabilité politique, militaire et sécuritaire continue de la région, telle que décrite dans le rapport du Secrétaire général du 12 septembre (S/2008/601). Nous nous préoccupons en particulier du fait que les personnes déplacées et les réfugiés au Tchad et en République centrafricaine continuent de pâtir de l'instabilité politique et de l'anarchie généralisée, et que les mouvements rebelles soudanais continuent de recruter des membres dans les camps de réfugiés de l'est du Tchad. La nouvelle force des Nations Unies

doit faire fond sur les efforts de l'EUFOR et se doter d'une capacité à protéger ces populations vulnérables.

Les États-Unis continuent d'appuyer la présence de la MINURCAT en République centrafricaine. En République centrafricaine, près de 25 000 personnes déplacées, réfugiés et travailleurs humanitaires font l'objet d'attaques criminelles et d'un banditisme croissant. Nous estimons qu'une présence militaire de l'ONU est nécessaire dans ce pays pour prévenir l'insécurité, qui peut être néfaste pour ces populations.

Nous pensons qu'une force de sécurité bien formée et bien équipée doit être en place avant le retrait de l'EUFOR, prévu en mars prochain. Il doit y avoir une période de transition suffisamment longue et permettant une interaction suffisante entre les forces qui quittent les lieux et celles qui y arrivent. Nous espérons que l'équipement de l'EUFOR sera remis à l'Organisation des Nations Unies, ce qui aiderait à déployer la nouvelle force dans les délais prévus.

Les affrontements armés se poursuivent au Tchad. Nous encourageons vivement toutes les parties à travailler sans relâche à la pleine application de l'Accord de Dakar et de tous les accords de paix existants. Nous nous félicitons des efforts du groupe de contact et en particulier du Gouvernement libyen, qui ont œuvré en faveur d'une paix globale entre le Tchad et le Soudan. Nous insistons sur le fait que, comme il est affirmé dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, un règlement satisfaisant de la question du Darfour et une amélioration des relations entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine contribueraient grandement à une paix et une stabilité durables dans la région.

M. Mantovani (Italie) : Je souhaite tout d'abord remercier le Haut-Représentant de l'Union européenne M. Solana de nous avoir présenté son rapport biennuel sur la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) ainsi que le Représentant permanent de la République du Tchad qui est avec nous cet après-midi.

(l'orateur poursuit en anglais)

L'Italie se félicite du plein déploiement de l'opération de l'Union européenne et des résultats qu'elle a déjà obtenus en matière de sécurité et de protection des populations locales et de la communauté humanitaire. L'Italie est fière de faire partie de l'EUFOR au Tchad et en République centrafricaine, avec un hôpital de campagne situé à Abéché, qui

dessert l'ensemble de la mission ainsi que les habitants des villages voisins. À l'occasion de la visite du Conseil de sécurité en juin dernier, j'ai eu personnellement le privilège de visiter l'hôpital et son équipement, qui correspond aux normes les plus élevées. J'y ai vu un patient de l'EUFOR et sept patients tchadiens venus de villages voisins.

Pour revenir à notre principal sujet de préoccupation, nous avons noté qu'en dépit des efforts de la communauté internationale, la situation en matière de sécurité demeurerait instable et que seul un nombre limité de retours avaient eu lieu. Je me félicite de l'établissement par la Commission européenne de programmes visant à encourager les retours volontaires des personnes déplacées.

Je me félicite également des progrès mentionnés dans le déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et des activités qu'elle entreprend à l'appui de la gendarmerie locale. Une fois encore, je tiens à signaler l'excellente coopération établie entre l'ONU et l'Union européenne, qui traduit l'importante valeur ajoutée de la coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales dans le maintien de la paix et la sécurité. À notre avis, le Tchad et la République centrafricaine constituent un test important de notre capacité collective à optimiser l'impact des différents acteurs et instruments et à en assurer la cohésion.

Nous adopterons sous peu le projet de résolution élaboré par la France – que je voudrais remercier – qui porte sur le renouvellement du mandat de la MINURCAT. Nous attendons avec intérêt une mise à jour du Secrétaire général concernant la manière dont il envisage d'assurer un transfert harmonieux et en temps voulu de l'EUFOR, notamment s'agissant de la taille, du mandat et de la structure de la nouvelle force.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Burkina Faso.

Je voudrais remercier M. Javier Solana d'avoir bien voulu présenter au Conseil de sécurité les activités de l'opération militaire de l'Union européenne au Tchad et en République centrafricaine. Les informations qu'il nous a fournies sont d'autant plus importantes et utiles que le mandat de l'EUFOR arrive à terme le 15 mars 2009. Le Conseil doit à cet effet anticiper et trouver les moyens de capitaliser les acquis de cette force, à un moment où la situation politique et sécuritaire est toujours préoccupante, tant au Tchad qu'en République centrafricaine et dans l'ensemble de la sous-région.

Nous voudrions saluer le partenariat que l'EUFOR a établi avec la MINURCAT, dans le cadre du mandat que leur a confié la résolution 1778 (2007). Afin que ce partenariat porte ses fruits, il est nécessaire et urgent d'assurer le déploiement effectif de la MINURCAT pour répondre de façon adéquate à la précarisation de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine.

Nous attendons avec intérêt l'évaluation qui sera faite par le Secrétaire général sur les options envisagées relativement à la taille, à la structure et au mandat de la présence militaire des Nations Unies pour renforcer l'EUFOR.

Pour terminer, nous réitérons nos remerciements à l'ensemble des pays contributeurs de contingents à l'EUFOR. Nous les exhortons à poursuivre leur soutien au Tchad et à la République centrafricaine pour y restaurer une paix et une stabilité durables.

Je reprends à présent mes fonctions de président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 10.